

Comité de vigilance de GLF Environmental inc. – LET Granby
702, route 137 Sud, Sainte-Cécile-de-Milton

Compte-rendu de réunion

Date : Mardi 17 novembre 2020 à 14 h 00

Lieu : Réunion tenue en vidéoconférence

Présences :

M. Frédérick Chir	Chargé de projets en conservation pour la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), représentant des groupes environnementaux
M. Serge Drolet	Coordonnateur de la division environnement, représentant de la Ville de Granby
Mme Valérie Leblanc	Directrice du Service de gestion des matières résiduelles, représentante de la MRC de La Haute-Yamaska, présidente et secrétaire du comité de vigilance
M. Patrick Milot	Directeur général et représentant de GLF Environmental inc. – LET Granby
M. Réal Moreau	Représentant des citoyens du voisinage de GLF Environmental inc. – LET Granby
M. Yves Tanguay	Directeur général et secrétaire-trésorier, représentant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Personnes-ressources :

Mme Martha Camargo	Ingénieure pour GLF Environmental inc. – LET Granby
M. Robin Massé	Ingénieur pour GLF Environmental inc. – LET Granby
M. Joaquin Riesgo	Chargé de projets en environnement pour la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY)

Absence :

M. Claude Lussier	Conseiller municipal, représentant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
-------------------	--

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s) le cas échéant
3. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 17 avril 2019

4. Suivi du compte-rendu de la réunion du 17 avril 2019
5. Description des travaux effectués en 2019
6. Description des travaux planifiés pour 2020
7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement- année 2019
8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération - année 2019
9. Liste des plaintes reçues en 2019
10. Avis de non-conformité reçu(s) en 2019, le cas échéant
11. Description des volumes de matières reçues en 2019 et dépôt du rapport annuel
12. Certificats d'autorisation reçus en 2019 et demandes en cours le cas échéant
13. Varia
14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
15. Fin de la rencontre

2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant

Aucun nouveau membre. Pour leur bénéfice, chaque participant se présente à tour de rôle.

3. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 17 avril 2019

Le compte-rendu de la rencontre du 17 avril 2019 a été adopté par voie électronique le 7 mai 2019.

4. Suivi du compte-rendu de la réunion du 17 avril 2019

Face à la suggestion de publiciser auprès de la population les initiatives prises par le LET pour réduire les nuisances susceptibles d'être occasionnées par leurs opérations, M. Milot indique que cette démarche a été reportée vu les déficiences d'équipements vécues en 2019 et le contexte de pandémie de 2020. Cette possibilité sera réévaluée ultérieurement.

Face à la suggestion d'identifier les espèces d'animaux se retrouvant sur le site, M. Milot invite la Fondation SÉTHY à prendre rendez-vous ultérieurement pour une visite du LET afin d'effectuer des observations fauniques et floristiques.

5. Description des travaux effectués en 2019

M. Milot explique les divers travaux réalisés en 2019 énumérés ci-après.

- Finalisation des travaux de mise à niveau du bassin no 1
Installation d'une pompe d'orage (grand débit) dans le regard R-2 pour avoir une meilleure capacité de pompage du lixiviat en provenance des cellules en cas de forte pluie.
- Finaliser l'installation de la torchère no 3
Procéder à divers ajustements et faire la mise en marche de la torchère no 3.

Mme Leblanc demande pourquoi 3 torchères sont nécessaires au système. M. Massé explique que cela permet de maintenir une régularité dans le soutirage en cas de fluctuation. Mme Leblanc demande aussi pourquoi du gaz est brûlé en torchère alors que le site possède deux génératrices pour produire de l'énergie. À cela, M. Milot répond que la production d'énergie est effectuée par un sous-traitant, Terreau Biogaz, qui possède une entente avec Hydro-Québec. Cette entente limite la quantité d'électricité pouvant être produite.

- Finalisation du recouvrement final de la cellule no 1
Construction de tranchée drainante, réparation d'une section de talus, ensemencement de certains secteurs (travaux sur garantie).

- Installation des collecteurs de biogaz niveau 1 cellule no 3

Ces travaux consistent à excaver une tranchée dans la zone en exploitation afin d'installer une conduite perforée et de raccorder cette conduite au réseau de soutirage afin d'acheminer le gaz qui en est extrait vers la torchère pour être éliminé ou vers la génératrice pour être valorisé.

- Élagage des saules dans le ruisseau Brunelle

Ces travaux ont consisté à l'élagage des saules dans le ruisseau Brunelle afin que l'eau puisse y circuler librement. M. Massé précise que les travaux ont été menés par une entreprise spécialisée et qu'ils ont consisté majoritairement à couper les branches latérales des saules et d'épargner les troncs afin de permettre aux végétaux de poursuivre leur croissance vers le haut, et non, vers le cours d'eau. M. Milot précise que le LET a reçu toutes les autorisations nécessaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) et de la MRC pour mener ces travaux. Il ajoute que les travaux ont été menés à la satisfaction de la MRC. M. Moreau ajoute que selon ce qu'il observe, l'eau du ruisseau Brunelle ne présente pas de problématique d'odeur.

6. Description des travaux planifiés pour 2020

M. Milot explique les divers travaux de 2020 énumérés ci-après.

- Installation des puits horizontaux niveau 2 et 3 sur la cellule no 3

Ces travaux consistent à excaver une tranchée dans la zone en exploitation afin d'installer une conduite perforée et de raccorder cette conduite au réseau de soutirage afin d'acheminer le gaz qui en est extrait vers la torchère pour être éliminé ou vers la génératrice pour être valorisé. 21 puits sont prévus d'être installés.

- Procéder aux réparations des déficiences

Corriger les pentes inverses aux têtes de puits talus nord, corriger l'emplacement des flûtes de réseau principal et alternatif, apporter certains correctifs au panneau de contrôle de la torchère no 3 et finaliser l'ensemencement du talus nord.

- Finaliser la mise à niveau du bassin no 1

Divers travaux correctifs ont été apportés, ainsi que certaines modifications.

- Implantation du Scada (3 torchères, génératrice, bassin no 1, FR-1 et FR-4)

Logiciel permettant d'avoir accès à distance et suivre en temps réel le fonctionnement de nos divers équipements et d'apporter des modifications de consignes via notre téléphone intelligent.

M. Milot précise que les travaux prévus en 2020 sont à ce jour complétés, sauf l'implantation complète du Scada qui est en cours.

7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement – année 2019

Un tableau synthèse des résultats hebdomadaires des tests effectués en 2019 est remis aux participants.

En 2019, deux événements de dépassement de seuils maximaux exigés par les normes ont été observés pour le NH₃-N dont le seuil est établi à 25 mg/l. Le 18 mars 2019, le taux

a atteint 28,6 mg/l. Selon les responsables du LET, ce dépassement est attribuable à un retard de livraison dans les produits nécessaires au traitement du NH₃-N. Des mesures avec le fournisseur ont été prises afin d'éviter que cela se reproduise. Le 31 décembre 2019, le taux a atteint 29,2 mg/l. Selon les responsables du LET, un retard dans la réception des résultats d'analyse par le laboratoire a fait en sorte que LET n'a pas pu réagir en temps réel pour corriger la situation. Lorsqu'ils ont été informés du dépassement, les responsables ont agi rapidement pour corriger la situation. D'ailleurs, la moyenne mensuelle pour cette période respectait la norme.

M. Moreau indique que la qualité des eaux de puits des résidences est une préoccupation du voisinage. Il demande si la qualité est bonne. Mme Camargo répond que le LET procède à l'analyse d'échantillons de puits-témoins, toutefois elle n'évalue pas si l'eau de consommation est potable. Ceci est une responsabilité de chaque propriétaire. Elle suit des paramètres en lien avec les activités du site et des autorisations émises par le MELCC. En 2019, aucun problème n'a été constaté au niveau de ces paramètres. Toutefois, si les résultats obtenus en provenance du laboratoire externe nous indiquent d'une possible problématique, nous informerons le propriétaire de la résidence afin qu'il soit en mesure d'apporter des correctifs, le cas échéant.

8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération – année 2019

Un tableau synthèse des concentrations en méthane et débit du biogaz soutiré (moyenne mensuelle) pour l'année 2019 est remis aux participants.

M. Massé précise qu'une baisse dans le débit total de gaz pour l'ensemble du réseau a été constatée à compter d'avril 2019. Selon lui, cette diminution concorde avec la fin des travaux de recouvrement final de la cellule no 1, et donc, est possiblement attribuable à la réduction de l'apport en eaux de pluie que ce recouvrement a créé. La baisse en humidité pourrait avoir freiné la stimulation de la dégradation des matières organiques et la production de gaz. À compter de l'automne, le débit total a connu une remontée notable, ce qui concorde avec le raccordement de nouveaux puits et à l'amélioration du soutirage due à la nouvelle torchère no 3.

M. Drolet demande s'il serait possible d'obtenir les données sur les gaz à effet de serre (GES) épargnés par le système de soutirage en place, à savoir le brulage en torchère et les génératrices. M. Milot avance qu'il est difficile de calculer le taux exact de captage des gaz et que ce dernier est très variable selon la composition des matières entrantes. Mme Leblanc ainsi que M. Drolet soulignent qu'il serait tout de même intéressant d'avoir le calcul des gaz à effet de serre non émis dans l'atmosphère, sans égard à ceux non captés. Les responsables du LET étudieront la demande.

9. Liste des plaintes reçues en 2019

Six plaintes sporadiques ont été acheminées au LET et compilées au cours de 2019 pour l'émission d'odeurs, de poussière et de vibrations. À ces plaintes s'ajoutent pendant la semaine de Noël des problématiques avec le système de soutirage de la torchère no 3 qui ont généré des odeurs importantes et des plaintes pendant quelques jours.

M. Milot souligne qu'ils effectuent le suivi de chaque plainte avec diligence, généralement par courriel. Il explique aussi que les plaintes provenant du MELCC résultent généralement du passage d'un employé du ministère dans le secteur. Il avance aussi qu'au niveau des plaintes, ils ont observé une nette amélioration en 2020.

M. Drolet demande s'il est normal qu'il n'ait pas été avisé d'une plainte provenant de la municipalité de Granby. Les responsables du LET précisent qu'il y a une procédure pour informer lorsque des travaux susceptibles de générer des nuisances sont effectués sur le site, mais pas de procédure de transfert des plaintes aux membres du comité de vigilance. M. Drolet demande à obtenir une copie courriel du suivi de la plainte de 2019 provenant de Granby. Pour le futur, M. Milot s'engage à transmettre à la Ville de Granby par courriel les plaintes reçues en provenance de son territoire municipal.

10. Avis de non-conformité reçu(s) en 2019, le cas échéant

Aucun avis de non-conformité n'a été reçu en 2019.

11. Description des volumes de matières reçues en 2019 et dépôt du rapport annuel

Une copie du rapport annuel des matières reçues au LET en 2019 est remise aux participants. Un volume de 150 581 tonnes métriques (tm) a été reçu au LET en 2019 (incluant les boues). À cela, il faut retrancher un volume de 376 tm qui a été récupéré à même les opérations (métaux et béton), pour un total de matières résiduelles reçues pour enfouissement de 150 205 tm. À cela s'ajoute un volume de 51 090 tm de matériaux de recouvrement.

Le LET a reçu environ 10 tm de myriophylles à épi provenant de la Ville de Granby mais tente de limiter au minimum l'apport en espèces envahissantes. Il n'accepte pas de gros volumes.

12. Certificats d'autorisation reçus en 2019 et demandes en cours, le cas échéant

Aucun certificat d'autorisation n'a été délivré par le MELCC ou demandé en 2019.

13. Varia

Les questions suivantes sont adressées à M. Milot :

- Est-ce que le gouvernement limite le tonnage de recouvrement et quel est le type de matières utilisé en majorité pour cet usage (Mme Leblanc)? Réponse : Non, il n'y a pas de limite. Le type ainsi que la proportion de matières qui vont aux opérations quotidiennes de recouvrement par rapport aux remblais sont variables d'une année à l'autre. Le LET utilise généralement des matériaux alternatifs, généralement plus stables, et des sols contaminés pour cet usage. Pour les quantités de sols apportées, le LET est tributaire des arrivages.
- Pourquoi n'est-il pas possible de demander à l'entreprise responsable de la production d'électricité au LET d'en produire plus (M. Moreau)? Réponse : Les droits de production ont été attribués à Terreau-Biogaz par appel d'offres d'Hydro-Québec. Ces derniers n'accordent actuellement pas de permission pour augmenter les quantités d'énergies produites aux producteurs d'énergies alternatives.
- Pouvons-nous obtenir plus d'information sur l'enfouissement des résidus de centre de tri (M. Drolet). Réponse : Des résidus de centre de tri de CRD sont utilisés généralement en matériel de recouvrement puisqu'autorisés par le ministère. Au final, ils font tout de même partie de la masse de déchets. Il s'agit de résidus plus ou moins fins provenant majoritairement de Granby (Sani-Éco) et Saint-Hyacinthe (GFL). Par rapport aux résidus de centres de tri des matières recyclables, la matière est généralement apportée en ballots et elle est enfouie. Cette matière est assujettie aux redevances à l'élimination et elle est comptabilisée dans une nouvelle catégorie spécifique au rapport annuel du LET.

14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour

Les membres conviennent de tenir la prochaine réunion vers la mi-avril 2021. M. Milot se chargera de convoquer la rencontre environ un mois à l'avance, soit au début mars.

15. Fin de la rencontre

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 15 h 25.